

PREAVIS N° 189/18
N° comptable 9143.21

Relatif à une demande de crédit de **CHF 102'000.- TTC** pour l'installation d'un système de désinfection UV à la Source Marie



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Source Marie à Commugny est un captage en puits qui constitue une ressource en eau potable exploitée par pompage depuis des décennies, avec une production de plus de 100'000 m³ par année. Suite au prélèvement pour analyse bactériologique du 7 mars 2017, l'échantillon s'est révélé non conforme avec 20 entérocoques (unités formant des colonies pour un volume analysé de 100 millilitres). Le pompage a immédiatement été arrêté, après communication du résultat par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Après un pompage intensif sans refoulement dans le réseau de distribution d'eau, et après de nouvelles analyses, la Source Marie a été remise en service en mai 2017. Dans le but de garantir la sécurité sanitaire, le Comité de direction propose, en parallèle à la démarche de remplacement des collecteurs d'eaux dans le secteur S de protection des eaux souterraines par du polyéthylène soudé parfaitement étanche, d'installer un dispositif de désinfection par irradiation de rayons UV.

2. TRAVAUX PROJETES

Désinfection UV

Le rayonnement de longueur d'onde qui correspond à l'ultraviolet permet d'altérer irrémédiablement l'ADN des micro-organismes contenus dans l'eau et d'assurer ainsi la désinfection. Il s'agit donc d'installer un appareil UV à deux lampes pour traiter le débit de 400 litres par minute maximum que fournit la Source Marie. Comme il s'agit d'un ouvrage existant, le choix s'est porté sur une fourniture compacte en ligne par rapport à la configuration standard qui nécessite un encombrement de presque 3 mètres pour permettre le changement des lampes. Les modifications d'appareillage concernent le tracé à l'intérieur de l'ouvrage, où les organes hydrauliques seront conservés et de nouvelles tubulures en acier inoxydable, seront mises en place.

Travaux supplémentaires

L'accès au puits avec une échelle de grande hauteur ne correspond plus du tout aux normes de sécurité actuelles de la SUVA. Il est donc prévu dans le cadre des travaux de réaliser un nouvel accès avec plateforme d'entrée et escalier circulaire en construction métallique. La pose d'un déshumidificateur à adsorption et des travaux de peinture sont également prévus.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le devis, établi par le bureau d'ingénieurs hydrauliciens, Herter et Wiesmann qui collaborent régulièrement avec les SITSE sur la base d'ouvrages similaires, s'établit comme suit :

1	Dispositif de désinfection UV	CHF	17'000.00
2	Modification de l'appareillage	CHF	8'000.00
3	Adaptation du système de télégestion	CHF	9'000.00
4	Câblages électriques	CHF	4'000.00
5	Déshumidificateur	CHF	7'000.00
6	Peinture	CHF	6'000.00
7	Serrurerie	CHF	25'000.00
	Montant total HT	CHF	76'000.00
8	Frais techniques et administratifs	CHF	10'000.00
9	Divers et imprévus 10 %	CHF	8'600.00
	Total du devis HT :	CHF	94'600.00
	TVA 7.7 % :	CHF	7'284.20
	Total du devis TTC :	CHF	101'884.20

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti en 15 ans.

4. CONCLUSION

En conclusion de son préavis, le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 189/18 relatif à une demande de crédit de **CHF 102'000.- TTC** pour l'installation d'un système de désinfection UV à la Source Marie ;

OUI le rapport de la Commission chargée de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

- 1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 102'000.- TTC ;**
- 3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.**

Founex, le 17 mai 2018

Au nom du Comité de direction

Le Président :

Le Secrétaire :

F. Debluë

S. Breugelmans